

# Mairie de Caix

80170

Téléphone : 03 22 88 29 00  
Télécopie : 03 22 88 04 13  
Courriel : [mairie.caix@orange.fr](mailto:mairie.caix@orange.fr)  
Site : [www.caix.fr](http://www.caix.fr)



## INFORMATION

**LA DECHETERIE DE ROSIERES  
SERA FERMEE LES MERCREDIS  
18 et 25 OCTOBRE  
ET LES MERCREDIS 01 et 08  
NOVEMBRE**

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

### RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé sera effectué de la semaine 36 à la semaine 39 soit du 04 au 30 septembre 2017.

### OPÉRATION « BRIOCHES 2017 » DES PAPILLONS BLANCS

Collecte prévue le samedi 07 octobre de 9 h 30 à 12 heures.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE EXPLOITATION 12 EOLIENNES**

**Enquête publique concernant l'exploitation de 12 aérogénérateurs sur le territoire de Caix – Cayeux – Vrély.**

**Enquête du 11 septembre au 11 octobre 2017. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.**

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Caix le lundi 11 septembre de 9 h à 12 heures et le mercredi 11 octobre de 17 h à 20 heures.**

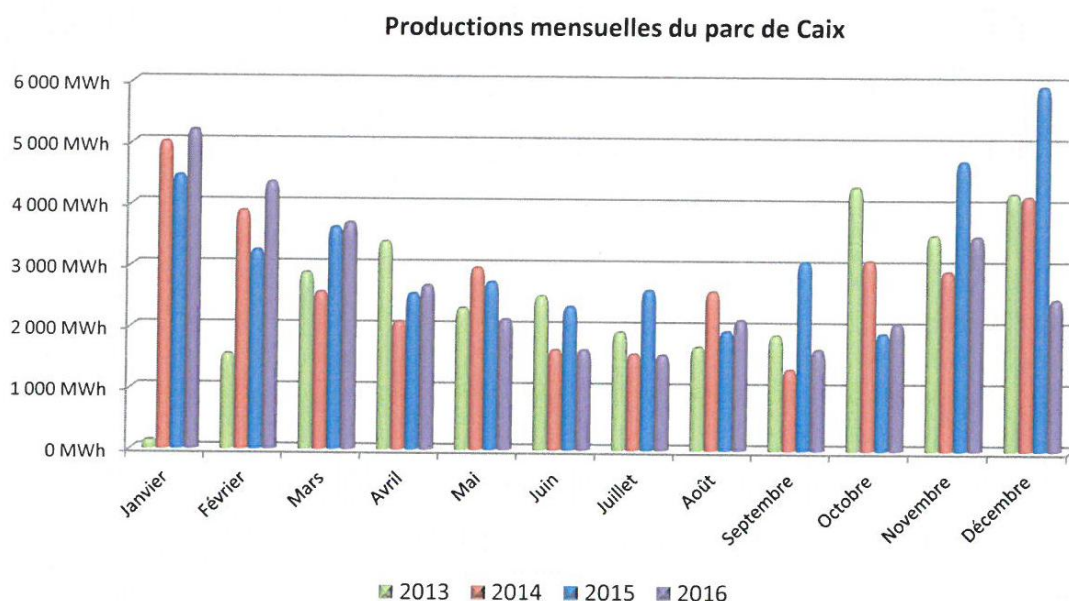
## **ENQUÊTE PUBLIQUE SCOT PAYS SANTERRE HAUTE SOMME**

**Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territorial du pays Santerre Haute somme du lundi 11 septembre au jeudi 12 octobre 2017. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.**

## **PRODUCTION 2016 DU PARC ÉOLIEN DE CAIX**

## Le parc éolien de Caix

Le graphique ci-dessous indique la production mensuelle du parc éolien de Caix pour l'année 2016.



Le parc éolien de Caix, a produit environ **33 millions de kWh** lors de l'année 2016, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de près de **10 312 foyers**.

*Selon l'Ademe, un ménage français consomme 3200 kWh/ an, hors chauffage et eau chaude.*

Région Hauts-de-France (Somme)	
Exploitant du parc éolien : ENERTRAG	Constructeur des éoliennes : Vestas
Nombre d'éoliennes : 6	Puissance unitaire : 2 MW
Puissance totale du parc : 12 MW	Type d'éoliennes : V90
Hauteur en bout de pale : 150 m	Hauteur du mat : 105 m
Longueur d'une pale : 44 m	Diamètre du rotor : 90 m
Masse totale : 300 tonnes (hors fondations)	Tension électrique : 20 000 Volts
Année de mise en service : 2013	Durée de vie : 30 ans



**ARTICLE 1 : L'utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses ou autres engins fonctionnant à l'aide de moteurs à combustion et scies circulaires électriques est interdite tous les jours ouvrables y compris le samedi :**

- **Avant 8 heures**
- **Entre 12 heures et 14 heures**
- **Après 20 heures**

**les dimanches et jours fériés :**

- **Avant 10 heures et après 12 heures**

## **DÉJECTIONS CANINES**

Il est rappelé que selon la législation en vigueur, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

## **CITOYENNETÉ**

- **Inscription sur la liste électorale : se présenter en Mairie avant le 31 décembre.**
- **Recensement service national : Les jeunes administrés âgés de seize ans révolus sont invités à se faire recenser en Mairie (démarche indispensable notamment pour les examens et le permis de conduire).**



Désormais,  
le paiement de vos impôts  
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation et  
taxes foncières)

est géré par le service  
des impôts des particuliers  
**de Montdidier**

Le prieuré - 11 rue Saint Pierre 80500  
MONTDIDIER

Ouvert de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 -  
fermé le mercredi et le jeudi après-midi

**À savoir :**

**Vous pouvez payer vos impôts et effectuer  
facilement toutes vos démarches 24 h sur  
24 et 7 jours sur 7 sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
et nos applications mobiles**

